

**GUIDE PRATIQUE**

**EDUCATION DE BASE NON FORMELLE-  
APPRENTISSAGE DES METIERS-INSERTION  
ECONOMIQUE DES ENFANTS  
SOCIALEMENT EXCLUS**



**Euvres sociales et caritatives  
de la Congrégation Missionnaire  
des Sœurs de la Sainte Gemma**  
**PEDER**  
**Programme d'encadrement  
des enfants de la rue**

ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
**la francophonie**

**bice**  
Bureau International  
Catholique de l'Enfance  
Dignité et droits de l'enfant  
*Pour chaque enfant, un avenir*

**afd**  
AGENCE FRANÇAISE  
DE DÉVELOPPEMENT

Les vues exprimées dans ce guide sont de la responsabilité du PEDER et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou la ligne officielle de l'OIF, de l'AFD ou du BICE.

Ce guide est une production du PEDER qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de ses efforts pour assurer le droit à l'éducation et l'éducation aux droits des enfants socialement exclus.

# Sommaire

Introduction

## **PARTIE 1 : Education de base non formelle**

1.1. Contexte

1.2. Définitions

1.3. Objectifs

1.4. Aspects pédagogiques

1.4.1. La récupération des bénéficiaires

a) Procédure de récupération

b) Critères de récupération

c) Situations exceptionnelles

1.4.2. Principes méthodologiques

a) Définition

b) Quelques principes

c) La marche d'une leçon

d) Contenu du programme

e) Outils de l'alphabétiseur

f) Durée de la formation

1.4.3. Processus d'orientation des jeunes

1.4.4. Procédure d'évaluation

a) Période et horaire d'évaluation

b) Lieu d'évaluation

c) Organisation de l'évaluation

1.4.5. Cérémonie de clôture de la formation

1.5. Aspect humain

1.6. Aspect matériel

## **PARTIE 2 : Formation professionnelle**

- 2.1. Contexte
- 2.2. Définition et objectifs
- 2.3. Aspect pédagogique
  - 2.3.1. Orientation professionnelle
  - 2.3.2. Lieux d'apprentissage
  - 2.3.2. Principes méthodologiques
  - 2.3.4. Marche d'une leçon
    - a) Pour la formation théorique
    - b) Pour la formation pratique
  - 2.3.5. Contenu des programmes
    - a) Education professionnelle
    - b) Notions d'entreprenariat
- 2.4. Outils de l'artisan formateur
- 2.5. Durée de la formation
- 2.6. Procédure d'évaluation
- 2.7. Procédure de remise de kit de fin de formation
- 2.8. Aspect humain
- 2.9. Aspect matériel
- 2.10. Unités de production
  - 2.10.1. Contexte
  - 2.10.2. Approvisionnement en matière première
  - 2.10.3. Production
  - 2.10.4. Marketing
  - 2.10.5. Comptabilité
  - 2.10.6. Personnel

## **PARTIE 3 : Insertion économique**

### 3.1. Contexte

### 3.2. L'association des enfants et jeunes travailleurs de Bukavu

#### 3.2.1. Objectifs

#### 3.2.2. Organisation

##### 3.2.2.1. Structuration

##### 3.2.2.2. Lieu de travail

##### 3.2.2.3. Lieu de réflexion

#### 3.2.3. Membres

##### 3.2.3.1. Devenir membre

##### 3.2.3.2. Qualités des membres

#### 3.2.4. Rôle des animateurs du PEDER

#### 3.2.5. Aspect matériel

##### 3.2.5.1. Appui à l'association des enfants et jeunes travailleurs

##### 3.2.5.2. Patrimoine de l'association des enfants et jeunes travailleurs

##### 3.2.5.3. Kit d'insertion économique

### 3.3. Bureau d'orientation et de travail

#### 3.3.1. Contexte

#### 3.3.2. Attribution du bureau d'orientation et de travail

#### 3.3.3. Fonctionnement du bureau d'orientation et de travail

#### 3.3.4. Personnel

## **ABREVIATIONS**

AEJT/BKV	: Association des Enfants et Jeunes Travailleurs de Bukavu
AFD	: Agence Française de Développement
BICE	: Bureau International Catholique pour l'Enfance
CDE	: Convention relative aux Droits de l'Enfant
EJT	: Enfant et jeune travailleur
GHOVODI	: Groupe des hommes voués pour le développement intercommunautaire
MAEJT	: Mouvement africain des enfants et jeunes travailleurs
OIF	: Organisation internationale de la francophonie
PEDER	: Programme d'encadrement des enfants de la rue
RDC	: République démocratique du Congo
ROI	: Règlement d'ordre intérieur



## INTRODUCTION

Durant plus de 2 décennies, la RD Congo a traversé une période d'instabilité due à des conflits armés. Comme dans pareilles situations ce sont les plus vulnérables qui en paient le gros du prix, les enfants et les femmes ont été les plus touchés.

Le domaine de l'enseignement a été le plus frappé par cette situation et les enfants en étaient les premières victimes.

Des milliers d'enfants n'ont pas été scolarisés et d'autres ont été déscolarisés, se trouvant en situation de rue, ne sachant ni lire ni écrire et n'ayant aucune perspective pour leur vie d'adultes.

C'est dans ce cadre que le programme d'encadrement des enfants de la rue en sigle PEDER, une œuvre sociale et caritative de la Congrégation missionnaire des sœurs de Sainte Gemma, s'est mis à encadrer ces enfants et jeunes depuis 1989 en vue de contribuer à l'amélioration effective et durable des conditions de vie des enfants en situation des rues grâce aux efforts de soutien au processus de leur réinsertion sociale en privilégiant les principes et valeurs édictés par la Convention relative aux droits de l'enfant notamment l'intérêt supérieur de l'enfant, la non discrimination, la survie et le développement.

Le présent guide vise à capitaliser les connaissances et compétences acquises durant plus de 30 ans dans le domaine de l'éducation de base non formelle, la formation professionnelle et de l'insertion économique durable des jeunes en situation difficile.

Ce guide est dénommé « *Education de base non formelle-apprentissage des métiers-insertion économique des enfants socialement exclus* » est élaboré dans le cadre du programme de droit à l'éducation et éducation aux droit des enfants en situation de vulnérabilité.

Dans son système de travail, le PEDER privilégie l'approche basée sur la résilience. Cette approche comprend trois aspects : la résilience psychologique, la résilience sociale et la résilience économique. Une fois que le travail de d'éducation de base non formelle, formation professionnelle et d'insertion économique des jeunes est bien réalisé, ces trois aspects de l'approche résilience parviennent à être accomplis. C'est une des raisons majeures qui militent pour la rédaction de ce guide pour que ceux qui vont l'utiliser puissent arriver à une bonne fin de leur travail.

Soucieux d'améliorer et de garantir la qualité de l'insertion socio-économique des enfants en situation difficile en général et ceux en situation de rue en particulier, le PEDER juge mieux de combiner 3 programmes traditionnellement séparés car ils visent une même finalité et constituent entre autre un processus.

Il s'agit des programmes :

- Education de base non formelle
- Apprentissage des métiers
- Insertion économique



Le présent Guide pratique est rédigé dans un tel contexte.

## **PARTIE 1 : EDUCATION DE BASE NON FORMELLE**

### **1.1. Contexte**

Depuis plus de 2 décennies, la partie orientale de RD Congo connaît des guerres récurrentes. Cela a provoqué des déplacements massifs de la population. Les couches les plus vulnérables de la population, en particulier les femmes et les enfants en sont les premières victimes. Cette situation devient plus catastrophique du fait que la population avait déjà hérité des conditions de paupérisation grave causées par la gestion calamiteuse de la chose publique durant les 30 ans de gouvernance de la deuxième république.

Ce phénomène a causé un appauvrissement croissant de la population, marqué par la baisse des revenus, le chômage, le manque de nourriture, l'accès difficile aux soins de santé, la non scolarisation et la déscolarisation des enfants ainsi que la délinquance juvénile générée par le phénomène des enfants en situation des rues.

Devant cette situation, les principaux obstacles au développement intégral des enfants sont les suivants :

- Le problème d'accès à l'éducation de beaucoup d'enfants à l'âge scolaire ;
- La déscolarisation massive des enfants ;
- La délinquance infantile et juvénile des enfants se trouvant hors du circuit éducatif ;
- L'exploitation économique des mineurs (filles et garçons) ;
- L'exploitation sexuelle des mineures.

En dépit de toutes les dispositions ratifiées ou adoptées (Convention relative aux droits de l'enfant, Constitution de RD Congo, Loi portant protection de l'enfant) par la RD Congo, l'enseignement primaire n'est pas gratuit dans ce pays depuis 1983 dans tous les établissements d'enseignement public. Cette situation fait que bon nombre d'enfants issus des familles pauvres et/ou dont la cohésion interne est instable sont déscolarisés ou tout simplement n'ont jamais foulé les pieds à l'école. La déperdition scolaire des enfants est un problème récurrent dans la ville de Bukavu. La dégradation de la situation socioéconomique qui réduit la capacité des familles à prendre en charge leurs enfants en est un facteur déterminant de cette déperdition scolaire.

Tous ces éléments réunis ne font que gonfler le nombre d'enfants exclus du circuit scolaire.

Pour sauver ces enfants et des jeunes, le PEDER recourt à la formation en vue de l'insertion socio-économique durable de ces dernières.

## **1.2. Définitions**

La Loi cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement nous propose ces deux définitions :

- L'éducation de base est un ensemble de connaissances et de compétences essentielles requises pour la vie, principalement la capacité de lecture, d'écriture, de calcul, d'expression orale et écrite. (Art. 7, alinéa 6)
- L'éducation non formelle vise la récupération et la formation des enfants, des jeunes et des adultes n'ayant pas bénéficié des avantages de l'éducation scolaire en vue de leur insertion dans la société. (Art. 7, alinéa 7)

De ces deux définitions, nous pouvons dire que l'éducation de base non formelle est un ensemble de connaissances acquises par l'enfant ou le jeune qui n'a pas bénéficié de l'éducation scolaire en vue de son insertion dans la société.

## **1.3. Objectifs**

L'article 19 de la Loi cadre attribue les objectifs suivants à l'éducation de base non formelle :

- Permettre aux enfants non scolarisés ou déscolarisés en âge de scolarité de réintégrer l'enseignement classique ;
- Permettre aux jeunes et aux adultes analphabètes de posséder des connaissances de base en lecture, écriture, calcul et environnement ;
- Assurer aux jeunes et aux adultes récupérés, la formation professionnelle de qualité selon les besoins d'apprentissage exprimés ;
- Assurer aux adultes une éducation permanente.

Le programme national de l'éducation non formelle pour le rattrapage scolaire vise à :

- Donner une éducation de base qui permette aux enfants d'obtenir un certificat de fin d'études primaires reconnu par la loi en la matière ;
- Orienter les enfants aux métiers,
- Orienter les enfants aux études ultérieures.

L'article 112 de la même loi précise : « L'éducation non formelle comporte des activités ci-après : le rattrapage scolaire, l'alphabétisation, l'apprentissage des métiers, la formation professionnelle ainsi que l'éducation professionnelle et permanente. »

Le rattrapage scolaire a pour but de (art. 114) :

1. Assurer une insertion des enfants en âge de scolarité primaire ainsi que la réinsertion scolaire de ceux qui ont connu une rupture de leur cycle primaire afin d'acquérir les connaissances, les compétences et les aptitudes pour le bien-être individuel et collectif ;

2. Faire acquérir à l'enfant les capacités de s'épanouir sur le plan intellectuel et professionnel ;
3. Amener l'enfant à s'intégrer utilement et harmonieusement dans la société ;
4. Aider l'enfant à poursuivre les études ultérieures.

Il est organisé en un cycle de 3 années. Il correspond à la formation de base dispensée au niveau primaire de l'enseignement formel (art.115).

« L'alphabétisation se subdivise en alphabétisation scolarisante pour les jeunes et en alphabétisation fonctionnelle pour les adultes. » (Art. 117)

« L'alphabétisation scolarisante a pour but de faire acquérir à l'apprenant les compétences de lecture, de calcul, d'écriture et d'éducation environnementale en vue de l'amener à l'apprentissage d'un métier de son choix. Elle est organisée en un niveau de trois cycles de 9 mois chacun sanctionné par un certificat. » (art.118)

« L'alphabétisation fonctionnelle a pour but de faire acquérir à l'apprenant, outre les compétences traditionnelles de lecture, de calcul et d'écriture, des notions relatives au métier qu'il exerce pour le rendre plus performant en vue d'une meilleure auto-prise en charge et une active participation au développement de son environnement socio-économique.

Elle est organisée en un cycle unique, ne dépassant pas 12 mois, sanctionné par un certificat. » (Art. 119)

#### **1.4. Aspects pédagogiques**

##### **1.4.1. La récupération des bénéficiaires**

###### a) Procédure de récupération

- La récupération se réalise aux mois de juin, juillet et août ;
- Les animateurs sont les premiers chargés de la récupération des enfants en situation des rues. Ils organisent une fois le trimestre une journée spéciale de sensibilisation dans les quartiers pauvres et sur les places publics de la ville de Bukavu ;
- Les points d'écoute sont des endroits privilégiés de contact et de sensibilisation des enfants ;
- Au premier contact, le nom du candidat est mentionné dans le cahier de récupération avec les mentions suivantes (nom, sexe, lieu et date de naissance, noms des parents, adresse, niveau d'études, dernière école fréquentée, temps écoulé depuis l'interruption des études, occupation). Ces éléments sont notés dans le registre de récupération ;
- L'enfant est orienté au centre proche de son domicile. L'animateur propose à l'enfant de visiter d'abord le centre pour une meilleure connaissance du PEDER ;

- Les membres des cellules communautaires de protection de l'enfant, des groupes de soutien à l'éducation des enfants et des groupes de base des enfants et jeunes travailleurs sont informés sur les critères de récupération des enfants. A ce sujet, ils réfèrent dans le Centre le plus proche de leur milieu les enfants remplissant les critères d'admission ;
- Un enfant peut être aussi référé par un parent, un religieux, une autorité locale, un élément de la police, le greffier du tribunal pour enfant, un président de marché, un autre enfant, l'enfant lui-même ou toute autre personne de bonne foi. Dans ce cas, le Directeur du Centre évalue avec lui si l'enfant respecte les critères d'admission. A ce stade, l'écoute de l'enfant recommandé est d'une importance capitale pour qu'il ne se nourrisse pas d'illusions ;
- Progressivement, une liste d'attente est élaborée ;
- Un entretien se fait avec un des parents de l'enfant à domicile ou dans le Centre pour avoir d'amples informations sur la situation sociale de l'enfant et sa motivation de fréquenter le Centre ;
- La descente sur terrain (enquête sociale) est de loin préférable à l'entretien avec le parent car permet d'observer au vif le milieu physique, économique et social (accoutrement, comportement, activités...) de l'enfant et de la famille.

#### b) Critères de récupération

L'enfant éligible pour le processus de formation doit remplir les critères suivants :

- L'enfant à récupérer doit être dans les conditions d'exclusion scolaire, sera dans le besoin de rattraper son retard scolaire et/ou d'apprendre un métier ;
- Le candidat à la récupération sera âgé entre 12 et 17 ans ;
- Il sera en rupture partielle des liens familiaux ;
- Il proviendra d'une famille vulnérable ;
- Il sera non scolarisé ou a passé au moins trois mois sans étudier. On ne fera donc pas quitter un enfant le circuit formel des études pour l'alphabétisation ;
- Son niveau scolaire ne dépassera pas la deuxième année du secondaire ;
- Il présentera un pronostic d'achever sa formation, de ne pas l'interrompre dans le parcours ;
- Tout enfant hébergé ayant l'âge scolaire est automatiquement bénéficiaire de l'alphabétisation.

#### c) Procédure

- La liste provisoire de candidats sera présentée, discutée et validée au cours de la réunion pédagogique hebdomadaire du centre (de préférence en juillet et en août) ;

- Au cours de cette discussion, les animateurs confronteront les éléments récoltés pour chaque enfant avec les critères de récupération.
- Une fois que la liste est validée, on invitera les enfants retenus pour une cérémonie solennelle d'accueil ;
- Cette cérémonie sera ponctuée par des chants de joie entonnés par les anciens, la lecture et l'explication du code éthique ainsi que des exigences du Centre (matériels de formation, implication dans toutes les activités du Centre). Les parents accompagneront leurs enfants à cette cérémonie ;
- Le nouveau passera un test de niveau avant d'être placé dans une classe donnée.
- Pour les cas de mensonge découvert et avéré contraire aux critères de récupération (ex. âge dépassant largement 18 ans, niveau d'études très élevé...), un de ses parents sera invité pour décider de l'orientation de l'enfant.

#### d) Situations exceptionnelles

- Les parents d'un enfant souffrant d'une arriération mentale sont conseillés pour une orientation de leur enfant dans un centre spécialisé.
- Il en est de même pour un enfant vivant avec handicap après conseil du psychologue qui juge de l'impact de ce dernier sur sa formation ou pas.

### **1.4.2. Principes méthodologiques**

#### a) Définition

Un principe d'enseignement est une loi à adopter pour que les élèves puissent bien comprendre la matière.

#### b) Quelques principes

Il existe plusieurs principes d'enseignement : principe d'intuition, d'activité, d'intérêt, d'adaptation, d'actualité, de globalisation, etc. L'alphabétiseur respectera absolument deux principes (intuition et activité) car ils résument les autres.

Le principe d'intuition stipule que l'enseignement doit s'adresser à nos sens car rien n'entre dans l'intelligence sans passer par les sens (odorat, toucher, audition, vue, goût).

Ce principe demande que l'enseignement doit partir des exemples concrets ou semi concrets pour que les élèves puissent assimiler la matière enseignée. Sur ce, l'enseignant doit se servir du matériel concret (objet en nature) ou semi concret (dessin, photo). Il faut éviter le plus possible un enseignement abstrait.

Le principe d'activité demande que les enfants puissent manipuler ce matériel présenté en classe. C'est-à-dire que les enfants vont apprendre en agissant.

Les méthodes actives et participatives seront aussi mises en application dans les séances d'alphabétisation car l'apprenant comprend mieux quand il scrute les réalités proches de sa vie quotidienne et quand il les découvre lui-même. L'animateur doit donc se garder de se lancer dans des débats de définition qui conduisent souvent à des spéculations. Parmi elles, nous pouvons citer :

- Discussion de classe (grands groupes);
- Discussions en petits groupes parallèles « Buzz Group »;
- Débat contradictoire;
- Brainstorming (Remue-méninge);
- Travail en groupe ;
- Enquêtes ;
- Analyse de situation, étude de cas enquêtés.

#### c) La marche d'une leçon

Une leçon comprend 3 parties : l'introduction, la leçon du jour et l'application.

Dans l'introduction, l'enseignant fait la révision de la matière enseignée précédemment et annonce le sujet de la nouvelle leçon. Dans la leçon du jour, il analyse la nouvelle matière et sa synthèse. Dans l'application, il donne des exercices en rapport avec la nouvelle matière que les élèves vont résoudre. Après cette application, il peut donner un devoir à exécuter à domicile. Au moins deux fois le trimestre, chaque animateur alphabétiseur bénéficiera d'une visite de classe de la part du point focal de la formation.

#### d) Contenu du programme

Les branches suivantes sont dispensées aux enfants :

- Les langues congolaises (kiswahili)
- Le français
- Les mathématiques
- L'éducation civique et morale
- L'éducation pour la santé et l'environnement
- La technologie
- La calligraphie
- L'étude du milieu (au niveau 1)
- L'histoire (niveau 2 et 3)
- La géographie (niveau 2 et 3)
- Les sciences naturelles (niveau 2 et 3)

On profitera des séances d'accompagnement psychosocial pour dispenser le dessin, le chant/musique, l'éducation physique et sportive ainsi que le travail manuel.

Le contenu de chacune de ces branches se trouve dans le « Programme national de rattrapage scolaire du niveau primaire ».

Durant cette période, les enfants apprendront aussi de petits métiers (métiers secondaires) utiles à leur insertion économique ultérieure. Nous pouvons citer : la vannerie, le tricotage, la broderie, l'installation des panneaux solaires, la fabrication des ampoules à LED, etc.

#### e) Outils de l'alphabétiseur

- Programme national
- Répartition des matières, c'est une prévision des matières à dispenser semaine après semaine
- Journal des classes indique jour par jour l'heure que la matière sera dispensée, la branche, le sujet de la leçon, son objectif, la méthode et procédés qui seront utilisées pour enseigner la leçon et l'application.
- Horaire
- Manuels scolaires
- Préparation détaillée
- Registre d'appel
- Cahier des points
- Bulletin scolaire de chaque enfant

#### f) Durée de la formation

La durée de la formation est de trois ans. Chaque année est répartie en trois trimestres. L'organisation des enseignements se conformera au calendrier scolaire. Le début de la formation correspond donc à la rentrée scolaire des écoles publiques et sa fin à la clôture de l'année scolaire. Des activités de vacances sont organisées en juillet et août.

### **1.4.3. Processus d'orientation des jeunes**

Avant que les jeunes ne passent leur dernière évaluation de l'éducation de base non formelle, ils auront déjà été orientés soit pour l'enseignement formel soit pour l'apprentissage des métiers. Cette activité suit le processus suivant :

- a) Dans les cours d'éducation de base non formelle, l'alphabétiseur est appelé à parler aux élèves les deux grandes orientations qui leur sont ouvertes après ce premier cycle : continuer les études ou apprendre un métier manuels. Il leur montrera les exigences pour chacune de ces orientations.
- b) Pour l'orientation scolaire, il leur montre différents cursus scolaires, leurs exigences et leurs débouchés.



- c) Pour l'orientation professionnelle, il leur montre les différentes filières professionnelles, les qualités requises pour exercer tel ou tel autre métier, les difficultés rencontrées dans l'exercice de tel ou tel autre métier, les avantages sociaux et financiers de chacun de ces métiers.
- d) Sous la conduite de l'animateur, il organise une visite guidée dans les ateliers de la place au profit des jeunes accompagnés.
- e) Immédiatement après la visite, ils analysent les exigences pour exercer chacun des métiers visités, les emplacements des ateliers où fonctionnent ces métiers, l'état de santé, social et économique de ceux qui les exercent.
- f) Par ordre d'importance, chaque enfant est appelé à opérer trois choix des métiers qu'il souhaite apprendre en tenant compte de son intérêt et de ses capacités physiques et intellectuelles.
- g) Les parents sont aussi appelés à formuler deux choix pour leur enfant.
- h) Dans une réunion pédagogique, le conseil d'orientation opère le choix définitif pour chaque enfant en se référant aux aptitudes et intérêts de l'enfant mais aussi aux conditions sociologiques de l'enfant et du milieu.

#### **1.4.4. Procédure d'évaluation**

##### a) Période et horaire d'évaluation

Durant la formation, des interrogations sont organisées. En décembre, mars et juin, les enfants passent les examens trimestriels. Les examens se déroulent durant une semaine.

##### b) Lieu d'évaluation

Les interrogations et les examens se déroulent dans les centres où les enfants passent leur formation.

##### c) Organisation de l'évaluation

- Liste des enfants candidats à l'évaluation

La liste des enfants candidats aux examens est analysée et validée dans une réunion pédagogique.

- Composition des questions

Deux semaines avant la passation des examens, chaque animateur présente au psychopédagogue la proposition des questions pour chaque branche dispensée. Sur base de ces propositions, il compose les questions pour chaque branche et chaque niveau.

- Délibération

Après la passation des examens, les résultats de chaque niveau et de chaque enfant sont analysés dans une réunion pédagogique et des orientations sont prises.

- Les consommables utilisés lors de l'évaluation (craies, papiers, stylos...) par les enfants et les animateurs sont sous la charge du PEDER.

#### **1.4.5. Cérémonie de clôture de la formation**

Avant de débiter l'apprentissage des métiers, une cérémonie solennelle de passage de niveau est organisée en faveur des lauréats. Les activités suivantes seront organisées à cette cérémonie :

- ✓ Discours du représentant des lauréats
- ✓ Mot de la Sœur Coordinatrice du PEDER
- ✓ Théâtre, musique et danse

#### **1.5. Aspect humain**

Les centres dans lesquels sont organisées les activités d'éducation de base non formelle ont trois (3) personnes affectées à ces activités en raison d'un animateur par niveau. Ce personnel est dispensé des activités en milieu ouvert durant la matinée.

Au moins une fois le semestre (mars et août), les animateurs alphabétiseurs bénéficient d'une formation sur un aspect particulier de l'enseignement. Ce recyclage est animé par une ressource interne ou externe.

#### **1.6. Aspect matériel**

Chaque niveau disposera du matériel indispensable pour dispenser tous les cours. Ce matériel est sous la responsabilité du formateur affecté dans cette classe. Un inventaire trimestriel est établi par le formateur et déposé à la direction du centre.

En cas de perte ou détérioration du matériel, l'animateur en est responsable.

## **Partie 2. APPRENTISSAGE DES METIERS**

### **2.1. Contexte**

La grande majorité d'enfants récupérés dans les rue sa non seulement dépassé largement l'âge scolaire, mais a aussi perdu le goût des études au profit des activités de survie pour leur famille et pour satisfaire leurs besoins personnels.

C'est dans cette perspective que plusieurs enfants, qui ont suivi l'éducation de base non formelle, sont orientés dans l'apprentissage des métiers manuels.

### **2.2. Définitions et objectifs**

L'article 120 de la Loi cadre de l'enseignement stipule : « L'apprentissage professionnel a pour but de faire acquérir à l'apprenant des compétences professionnelles dans un métier donné sur base des référentiels et des modules appropriés. »

### **2.3. Aspect pédagogique**

#### **2.3.1. Orientation professionnelle**

L'article 121 de la même Loi précise : « Est admise en apprentissage professionnel toute personne ayant atteint le dernier niveau d'éducation de base ou détenant un certificat d'alphabétisation. » Seront donc admis en apprentissage professionnel que les lauréats issus de nos centres d'éducation de base non formelle ayant satisfait à l'évaluation finale du 3<sup>e</sup> niveau d'éducation de base non formelle. Leur âge ne sera pas inférieur à 15 ans et ne dépassera pas 20 ans.

#### **2.3.2. Lieux d'apprentissage**

Les jeunes qui ont choisi les métiers enseignés dans les ateliers (menuiserie, mécanique automobile, couture, cordonnerie...) du PEDER suivront leur formation dans ces ateliers. Ceux qui ont choisi les métiers non organisés au PEDER (coiffure, savonnerie, soudure-ajustage, maçonnerie...) seront placés dans les ateliers extérieurs pour les apprendre. Le PEDER assure la paie de leurs frais de formation.

#### **2.3.3. Principes méthodologiques**

La formation théorique part du concret à l'abstrait. Le formateur (maître artisan) montre les objets, exécute des gestes avant de citer les noms des outils, de donner le verbe de l'action.

Les apprentis n'écrivent qu'après avoir manipulé le matériel avant d'exécuter l'action.

La formation pratique se fait sur le tas. Le formateur exécute le premier le mouvement, puis demande à un apprenti d'imiter ses gestes, ensuite à un 2<sup>e</sup> et au besoin à un 3<sup>e</sup>. Ce n'est qu'après avoir fait travailler 3 apprentis que tous passent aux exercices en série. Le formateur circule dans l'atelier pour corriger les mouvements défectueux des apprentis.

Cette partie pratique est une suite logique de la théorie enseignée dans la matinée.

#### **2.3.4. Marche d'une leçon**

##### a) Pour la formation théorique

La marche de la leçon suit les étapes suivantes :

- Installation et mise en place du cadre
- Présentation de la nouvelle notion : titre et objectif de la leçon
- Développement de la nouvelle notion : définition, usage, avantages et sortes
- Explication et dessins
- Manipulation
- Prise de résumé

La formation théorique se déroule de 8H00 à 10H00.

##### b) Pour la formation pratique

Elle suit cette démarche :

- Préparation des pièces sur lesquelles on va travailler
- Traçage
- Découpage
- Assemblage de différentes pièces
- Montage
- Finissage du produit

Au cas où l'exercice n'est pas terminé, on y revient le lendemain.

La formation pratique se déroule de 10H00 à 14H30 avec une pause de 30 minutes entre 12H00 et 12H30.

#### **2.3.5. Contenu des programmes**

Chaque filière de formation a le programme officiel établi par le Ministère de la Jeunesse et Formation professionnelle ainsi que les manuels y afférents.

Nous insérons les notions d'éducation professionnelle et les notions d'entreprenariat au programme d'apprentissage professionnel (Initiation professionnelle). Ils comportent les matières suivantes :

- a) Education professionnelle
  - Organisation professionnelle
  - Technologie du métier
- b) Notions d'entrepreneuriat
  - Eveil sur l'économie politique
  - Petite comptabilité
  - Gestion des affaires et des revenus

## **2.4. Outils du formateur**

- Programme national
- Répartition des matières, c'est une prévision des matières à dispenser semaine après semaine
- Journal de classe indique jour par jour l'heure de la dispensation de la matière, la branche, le sujet de la leçon, son objectif, la méthode et les procédés qui seront utilisées pour enseigner la leçon et l'application.
- Horaire
- Manuels scolaires
- Préparation détaillée
- Registre d'appel
- Cahier des points
- Bulletin scolaire de chaque apprenti

## **2.5. Durée de la formation**

« La durée de l'apprentissage professionnel varie entre un et trois ans selon l'option choisie. » (Art. 122 de la Loi-cadre de l'enseignement). Pour des raisons de commodité pour ces jeunes en quête de survie, la durée de la formation au PEDER est de dix-huit mois.

## **2.6. Procédure d'évaluation**

A ce sujet, il existe deux types d'évaluation : l'évaluation continue et l'évaluation finale. L'évaluation continue se concrétise par les interrogations journalières et les examens trimestriels. L'évaluation finale se concrétise par l'évaluation à la fin de la formation. En ce qui concerne la dernière évaluation, des termes de référence sont rédigés à chaque évaluation.

« L'apprentissage professionnel est sanctionné par un certificat d'aptitude professionnelle. » (art.122de la Loi-cadre de l'enseignement)

## **2.7. Aspect humain**

Deux personnes seront affectées dans chaque atelier interne: la première est chargée de l'apprentissage et la seconde de la production. Les deux travaillent en concertation. L'emploi du temps des maîtres artisans est conçu pour que ces dernier aient des occasions de bénéficier une formation permanente. Il est aussi prévu une réunion trimestrielle de tous les artisans formateurs pour évaluer leurs méthodes d'enseignement et le niveau atteint par les apprentis.

## **2.8. Aspect matériel**

Les outils et les consommables mis dans l'atelier en guise de la formation sont sous la responsabilité de l'artisan formateur. A cet effet, il est tenu d'établir hebdomadairement un inventaire d'outils utilisés. Un inventaire de tout le matériel de l'atelier est dressé trimestriellement et transmis au directeur du centre.

Il complète les documents suivants :

- Fiche de stocks
- Rapport trimestriel de l'inventaire

## **2.9. Unités de production**

### **2.9.1. Contexte**

Dans l'exercice de leurs activités et dans le contexte de l'environnement économique dans lequel nous évoluons, les ateliers d'apprentissage professionnel mettent sur le marché des articles qu'ils produisent. A cet effet, ils jouent aussi le rôle d'unités de production pour l'autofinancement du PEDER. Les apprentis profitent de commandes qui sont faites dans les ateliers pour approfondir la pratique du métier.

### **2.9.2. Approvisionnement en matières premières**

Les approvisionnements des unités de production sont distincts de ceux de l'apprentissage professionnel. Les consommables de ces deux entités sont stockés à des endroits différents.

### 2.9.3. Production

La production peut soit se faire sous forme de commande des clients soit sous de tâches réalisées par les apprentis au moment de leurs exercices.

La production suit le schéma suivant :

- a) Le Portier accueille le client, enregistre le matériel amené par ce dernier, vérifie les factures à la sortie et les enregistre.
- b) L'Artisan chargé de la production établit les devis, remplit le cahier de commande, livre les bons de commande et effectue les opérations sur présentation de la facture établie par le directeur de centre.
- c) Le Directeur de centre livre les factures sur base des bons de commande livrés par l'Artisan chargé de la production, réceptionne l'argent qu'il verse le même jour à la caisse du PEDER et vérifie la conformité du registre de bons de commande avec les bons de commandes livrés et le facturier.

### 2.9.4. Marketing

Nous concevons le marketing comme la méthodologie qui cherche à déterminer les offres de biens et services en fonction des attitudes des consommateurs et à favoriser leur commercialisation. Dans ce sens il requiert quatre éléments : le produit, la place, la promotion et le prix.

#### a) Le produit

Pour que les produits des ateliers du PEDER soient bien appréciés par la clientèle, ils doivent être de bonne qualité et livrés dans le délai requis.

#### b) La place

Les produits fabriqués sont exposés à des endroits leur permettant la visibilité par le grand public. Certains petits objets sont exposés devant le centre de transit d'écoute et d'orientation (CTEO).

#### c) La promotion

Périodiquement (une fois les six mois, par exemple), le PEDER organisera des activités pour promouvoir les services et les produits qu'il livre sur le marché : visites guidées dans ses ateliers par des potentiels clients, lettres d'offre de service adressées aux maisons de la place, spots publicitaires, exposition des produits fabriqués dans les foires et kermesses, etc.

#### d) Le prix

Dans la mesure du possible, les prix des produits mis sur le marché par le PEDER seront concurrentiels c'est-à-dire tiendront compte des prix proposés par les autres producteurs mais aussi du revenu des clients.

### **2.9.5. Comptabilité**

La comptabilité de l'unité de production sera distincte de la formation professionnelle. Les inventaires et les fiches de stock seront tenus séparément de ceux de la formation professionnelle. Le comptable principal du PEDER travaillera conjointement avec le chargé de la production.

### **2.9.6. Personnel**

L'animateur (trice) chargé (e) de la production est responsable des activités génératrices des revenus issus des ateliers du PEDER. Il exerce les tâches suivantes :

- Suivre le fonctionnement de l'atelier sous l'aspect précis de la production ;
- Réaliser les commandes des clients.
- Organiser l'inventaire des matériels et consommables de l'atelier ayant trait à la production ;
- Convoquer les réunions ayant trait à la production des ateliers ;
- Élaborer les états de besoins relatifs à la production des ateliers ;
- Informer tout mouvement à la coordination concernant son domaine.

Au cas où la commande est importante, il (elle) peut être secondé (e) par un sous-traitant. De préférence, le sous-traitant sera recruté parmi les anciens finalistes du PEDER.

### **2.10. Procédure de remise de kit de fin de formation**

Une fois les jeunes lauréats évalués, ils passent une période de perfectionnement (stage) dans des ateliers extérieurs. Cette période dure six mois durant lesquels les animateurs du PEDER passent dans les ateliers où sont affectés les jeunes pour s'assurer de leur assiduité au travail et de leur niveau d'adhésion dans l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT/Bukavu).

Pour bénéficier du kit, le jeune doit remplir deux conditions : exercer le métier qu'il a appris et être membre de l'association des enfants et jeunes travailleurs.

A l'issue de ce travail de visite des jeunes dans leur milieu de travail, les animateurs dressent une liste de bénéficiaires de kits. La liste comporte les éléments suivants : noms du lauréat, son sexe, le lieu et la date de naissance, la filière de formation, le résultat de l'évaluation finale en pourcentage, le groupe de base de l'AEJT/Bukavu dont il est membre, son adresse et son lieu de travail.

La liste est discutée en réunion pédagogique avant de passer sur le terrain pour vérifier les éléments qu'elle contient. Après la vérification, on réunit les lauréats pour leur expliquer les clauses contenues dans la convention de remise de kit.



La convention comprend les éléments suivants : l'identité du lauréat, les éléments constitutifs du kit, les obligations du lauréat, de l'AEJT/Bukavu et des parents.

Elle est signée par le lauréat, le président de l'AEJT/Bukavu et la Coordinatrice du PEDER. Après, on passe à la prospection du marché et à l'achat des éléments constitutifs du kit avec le concours de deux représentants des lauréats par filière de formation.

Les kits d'insertion économique sont remis à l'association des enfants et jeunes travailleurs. Ce faisant, le jeune signe la convention de remise de kit, le palmarès et le bordereau de réception du kit.

Au départ le kit est une propriété l'association. Ensuite, l'association met le kit à la disposition du jeune pour usage pendant une période de 2 ans. Le jeune ne devient propriétaire exclusif du kit qu'après une évaluation positive de son évolution dans la pratique de son métier.

Durant les 2 années d'expérience, le comité de gestion de l'association assure le suivi de l'utilisation du matériel remis au jeune lauréat et apprécie les capacités du jeune à intégrer le monde professionnel.

En bref, le processus d'insertion professionnelle et économique comprend 3 stades :

- Le stade de perfectionnement (stage)
- Le stade d'insertion assistée caractérisé par le suivi des animateurs du PEDER et du comité de gestion de l'AEJT/Bukavu
- Le stade d'intégration professionnelle

## **Partie 3. INSERTION ECONOMIQUE**

### **3.1. Contexte**

Une fois que les jeunes apprentis sont au terme de leur formation professionnelle, ils bénéficient d'une formation en entrepreneuriat juste après avoir passé leur période de perfectionnement dans des ateliers extérieurs. C'est après cela qu'ils bénéficient de kits pour leur intégration professionnelle.

Ce n'est pas un gage pour leur insertion économique car la réalité du monde du travail est très dynamique. Car non seulement les jeunes entrepreneurs ne sont pas bien connus dans le monde du travail mais aussi sont marginalisés à cause du temps qu'ils ont perdu dans la rue et de n'avoir pas suivi une formation scolaire formelle de la place. En plus, ils ne sont pas encore rodés pour affronter la concurrence du marché d'emploi. Devant cette situation, ils tombent facilement victimes de l'exploitation économique et multiple violation de leurs droits.

Pour pallier à ces contraintes, ils ont besoin d'être regroupés en vue de leur parfaite intégration économique. Cette intégration passe par l'association des enfants et jeunes travailleurs de Bukavu (AEJT/Bukavu).

### **3.2. L'association des enfants et jeunes travailleurs de Bukavu (AJT/Bukavu)**

#### **3.2.1. Objectifs**

##### **a) Objectif global**

Promouvoir le bien-être des enfants et jeunes travailleurs

##### **b) Objectifs spécifiques**

- Assurer l'essor des micros entreprises gérées par les enfants et jeunes travailleurs
- Renforcer la solidarité entre les membres

#### **3.2.2. Organisation**

##### **3.2.2.1. Structuration**

Les organes de l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs sont:

- L'Assemblée générale des membres
- Les Groupes de base

- Les Comités communaux
- Le Comité de gestion

L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'association. Elle se réunit une fois l'année.

Un groupe de base est composé d'au moins six membres exerçant le même métier et habitant dans un même milieu. Chaque groupe de base est une structure autonome dans son organisation et ses activités. Il a un règlement d'ordre intérieur. Il est dirigé par un comité dont les membres sont élus au suffrage universel direct.

Le Comité communal est composé d'un représentant de chaque groupe de base. C'est un organe de liaison entre les groupes de base et le comité de gestion. Il analyse les projets élaborés par les groupes de base et les soumet au Comité de gestion.

Le Comité de gestion est l'organe exécutif et politique de l'association. Son président représente l'association. Les membres sont élus parmi les membres des comités communaux. Dès qu'ils sont élus, ils abandonnent leurs responsabilités dans le comité communal car ne peuvent pas être membres simultanément des deux structures. Un représentant du PEDER siège dans le comité de gestion comme conseiller et jouit du droit de veto.

### **3.2.2.2. Lieu de travail**

Les jeunes sont appelés à exercer les métiers appris au PEDER. Le lieu de travail est l'endroit où ils exercent leur profession. A ce sujet, ils peuvent ouvrir leurs ateliers individuels ou travailler dans des ateliers communs. S'agissant du dernier cas, un protocole d'accord sera signé entre les différents jeunes entrepreneurs travaillant dans un même atelier.

### **3.2.2.3. Lieu de réflexion**

En dehors du lieu de travail, les jeunes entrepreneurs se choisissent un endroit où leurs groupes de base respectifs se réuniront. L'endroit est fixe et/ou ils se réunissent rotativement aux domiciles de leurs membres.

Au cours de leurs réunions, ils débattent des points relatifs à leur vie professionnelle, sociale et les modalités de concrétiser les 12 droits des EJT. Sur le plan professionnel, les thèmes à traiter dans ces réunions seront axés sur :

- La viabilité organisationnelle : historique du groupe, dimension et cohésion des membres, mise en place des organes, connaissance et respect du ROI, gestion du groupe de base, etc.
- La viabilité technique : réalisation et rentabilité des activités professionnelles, organisation du travail, accès aux outils de travail et à la nouvelle technologie.

- Viabilité économique : productivité de l'atelier, connaissance de différents acteurs présents sur le marché et leur influence sur la production de l'atelier, organisation de l'écoulement (canaux d'approvisionnement et d'écoulement), etc.

### **3.2.3. Membres**

#### **3.2.3.1. Devenir membre**

Les nouveaux membres sont coptés par les anciens du groupe de base auquel ils veulent appartenir. Toutefois, sous l'initiative des animateurs du PEDER, certains jeunes en formation professionnelle au PEDER peuvent créer de nouveaux groupes de base. Après la sensibilisation de ces nouveaux membres et la structuration de leur groupe de base, le comité communal et de gestion de l'association seront informés. Ces derniers les visitent afin de consolider leur structuration.

#### **3.2.3.2. Qualités des membres**

Les membres de l'AEJT/Bukavu sont regroupés en deux catégories : les membres effectifs et les membres d'honneur. Les membres effectifs sont les enfants et jeunes membres des groupes de base en ordre avec les textes de leur organisation.

Les membres d'honneur sont les personnes physique ou morale qui apportent un appui moral ou matériel à l'association. L'appui des personnes morales passe par le canal du PEDER.

#### **3.2.3.3. Les élections**

Les élections sont l'unique voie pour accéder à tout poste au sein de l'AEJT/Bukavu. Elles se passent sous la supervision du PEDER.

#### **3.2.4. Rôle des animateurs**

Les animateurs du PEDER sont appelés à jouer un rôle important dans l'émergence des groupes de base et de toute l'association. En effet, les EJT n'ont pas suffisamment de connaissance et d'expérience dans l'organisation et la gestion du mouvement associatif, dans la dynamique du monde de développement. C'est ainsi que l'apport des animateurs du PEDER est d'une importance capitale à ce sujet. A cet effet, ils aident à :

- Structurer leurs groupes de base
- Etudier la viabilité des groupes de base
- Aider à animer les réunions des groupes de base, des comités communaux et du comité de gestion
- Aider à élaborer les projets

- Aider à organiser le lobby local
- Aider à créer des partenariats

### **3.2.5. Aspect matériel**

#### **3.2.5.1. Appui à l'association des enfants et jeunes travailleurs de Bukavu**

Les sources de financement et le patrimoine de l'AEJT/Bukavu provient des appuis que le PEDER lui confère, du Mouvement africain des enfants et jeunes travailleurs (MAEJT), des personnes de bonne volonté et des activités d'autofinancement de l'association.

#### **3.2.5.2. Patrimoine de l'association des enfants et jeunes travailleurs de Bukavu**

La gestion du patrimoine de l'AEJT/Bukavu respecte les lois en la matière en vigueur en RD Congo.

#### **3.2.5.3. Kits d'insertion économique**

Le kit d'insertion économique attribué aux finalistes reste un bien collectif entre l'AEJT/Bukavu et le lauréat jusqu'à une période de 2 ans. Au cas où le lauréat n'utilise pas le kit, l'association a plein droit de le prendre et le remettre au PEDER. Au cas où il l'utilise, il devient son bien privé après 2 ans d'usage.

### **3.3. BUREAU D'ORIENTATION ET DE TRAVAIL**

#### **3.3.1. Contexte**

Dans le parcours éducatif des enfants et des jeunes, ils sont appelés à accomplir des choix. S'ils ne sont pas bien guidés, ils opèrent des choix fantaisistes qui donnent un mauvais présage, un avenir râteau jeune. En revanche, un bon choix de métier prédispose le jeune à :

- Un parcours formatif de qualité ;
- Une maîtrise du métier
- Une vie professionnelle garantie
- Un développement équilibré de la personnalité.

### **3.3.2. Attributions du bureau d'orientation et de travail**

- a) Assurer la diffusion des informations et écouter les éventuelles requêtes/problèmes/ propositions des jeunes encadrés
- b) Accompagner et orienter les jeunes dans leur parcours de formation
- c) Aider les jeunes à définir leurs projets de vie
- d) Accompagner les jeunes finalistes de l'éducation de base non formelle dans leur choix de différentes options de l'école secondaire ou apprentissage professionnel
- e) Accompagner les jeunes finalistes pendant leur insertion dans le monde du travail
- f) Faire le pont entre le PEDER et des entreprises de la ville de Bukavu
- g) Promouvoir les différents ateliers du PEDER et faire le marketing des œuvres fabriquées
- h) Promouvoir le développement des micros entreprises autonomes des enfants et jeunes travailleurs
- i) Réaliser des études de marchés

### **3.3.3. Fonctionnement du bureau d'orientation et de travail**

Le bureau se trouve à mi-chemin entre le programme d'éducation de base non formelle, le programme d'apprentissage professionnel et le programme d'intégration économique. C'est la structure technique des ces 3 programmes.

### **3.3.4. Personnel**

Le bureau est animé par un psychologue, 2 travailleurs sociaux, 1 enseignant-alphabétiseur et 1 artisan formateur.

## Bibliographie

1. *Convention relative aux Droits de l'Enfant*
2. Debouge, H, *Méthodologie spéciale. Fiches*, Kinshasa, Saint Paul, 1980
3. Enda Tiers monde, *Education : alternatives africaines*, Dakar, 2003
4. GALE, *Guide méthodologique pour encadreurs et alphabétiseurs*, novembre 1997
5. *Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national.*
6. *Loi n°010/009 du 10 janvier 2010 portant protection de l'enfant*
7. Mulier F. et Mulier v. D., *Notes de méthodologie générale à l'usage des maîtres et futurs maîtres de l'enseignement primaire*, Kinshasa, EPS, 1979
8. *Programme National d'Alphabétisation Fonctionnelle (PNALF)*, 2007
9. *Programme National de Rattrapage Scolaire du Niveau primaire*, mars 2007
10. Scaillet S., *Méthodologie générale et pratique*, Kinshasa, Saint Paul, 1980

Le Programme d'encadrement des enfants de la rue - PEDER existe depuis 1989 dans la ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu, en République Démocratique du Congo. Il est une œuvre sociale et caritative de la **Congrégation Missionnaire des Sœurs de Sainte GEMMA** et fonctionne sous la personnalité juridique de la Congrégation.

La création de cette œuvre a été motivée par la recrudescence ou la montée du vagabondage des enfants victimes de la désarticulation sociale, de la misère, de la pauvreté et de la dégradation continue du tissu socio-économique à Bukavu et dans ses périphéries.

C'est dans ce cadre précis que la Congrégation a pris l'initiative d'encadrer les enfants de la rue en leur donnant une nouvelle orientation de la vie à travers une rééducation à la vie d'hommes honnêtes et responsables soucieux de bâtir leur propre avenir et celui de toute la communauté.

La vision du PEDER est de participer activement à la construction d'un monde meilleur et favorable au bien-être des enfants, un monde plus juste et solidaire, engagé à promouvoir les droits de l'enfant et à défendre ses intérêts.

A travers son travail d'aide au bien-être et au développement de l'enfant, la mission du PEDER est de contribuer à l'amélioration effective et durable des conditions de vie des enfants en situation des rues grâce aux efforts de soutien au processus de leur réinsertion sociale.

Les interventions du PEDER se réalisent à trois niveaux:

- Dans les Centres d'accueil, de prise en charge et de formation (4 Centres),
- En milieu ouvert (dans les rues),
- Dans la communauté (les familles des enfants et autres acteurs).

Les stratégies adoptées sont:

- La structuration du travail de rue à travers les visites permanentes dans les rues à la rencontre des enfants,
- La récupération et l'orientation des enfants des rues dans les Centres en vue d'une prise en charge,
- L'implication des familles des enfants des rues dans les interventions en vue de leur appropriation des actions,
- La sensibilisation et la mobilisation des acteurs dans la communauté pour la protection de l'enfant,
- La structuration d'un mouvement associatif des enfants et jeunes ayant fini leur formation pour une intégration professionnelle durable.